



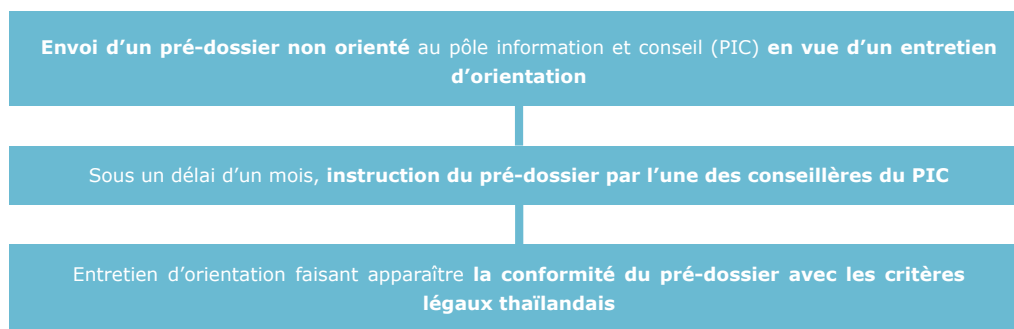
Bangkok

comprendre 

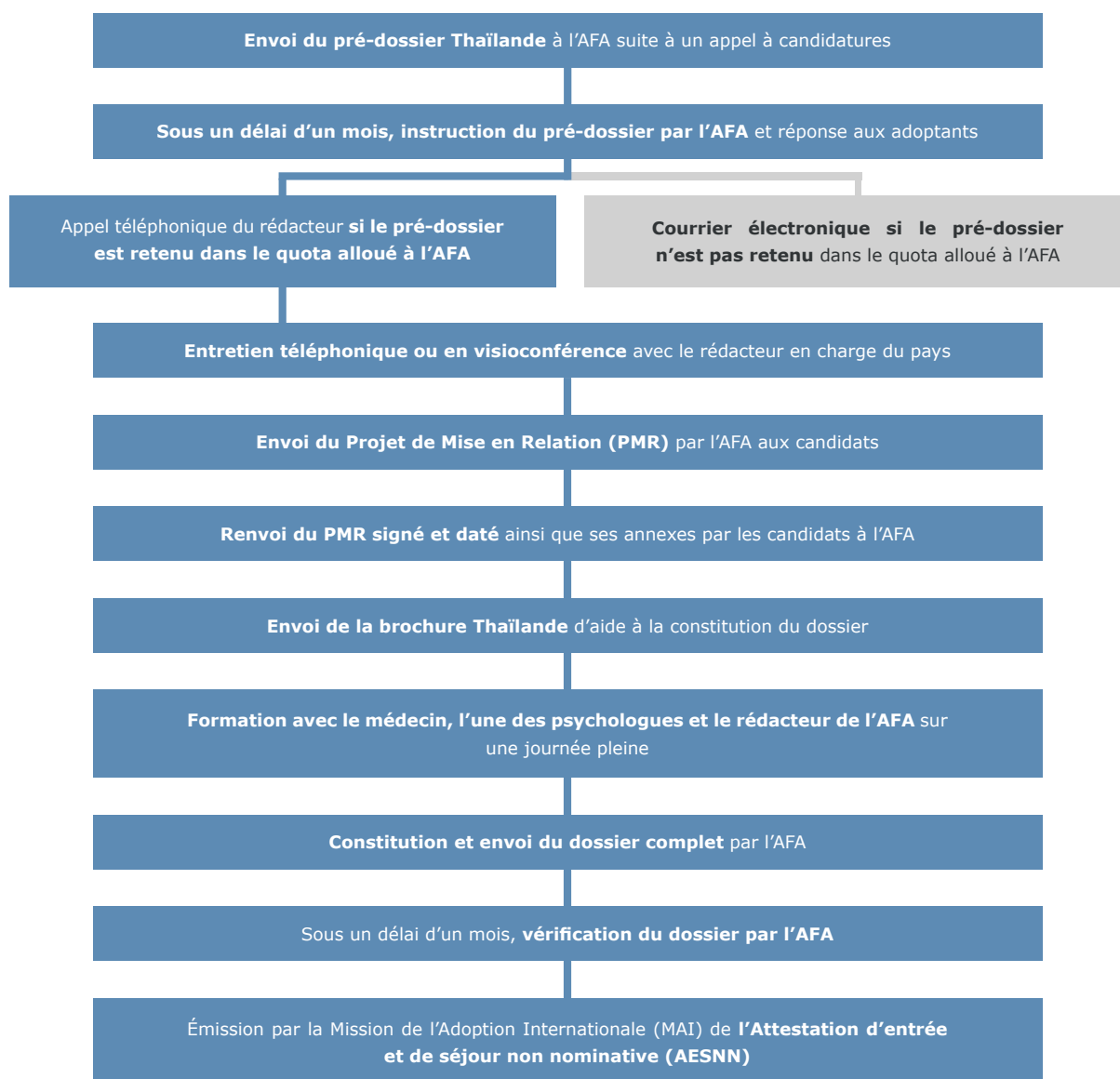
La procédure d'adoption en Thaïlande

annexe : schéma récapitulatif des légalisations

Étape 1 Demande d'adoption auprès de l'AFA



Étape 2 Publication d'un appel à candidatures sur le site internet de l'AFA et suites éventuelles



suite de l'étape n°2 en page 3

suite de l'étape n°2

Envoi d'un courrier aux candidats confirmant que le dossier est complet accompagné d'un avis des sommes à payer couvrant les frais d'envoi du dossier et des éventuels compléments futurs

A la réception de la somme couvrant les frais d'envois par l'agent comptable, **envoi du dossier complet en Thaïlande par l'AFA**

Étape 3 Obligations et possibilités des candidats dans l'attente d'une proposition d'apparement

Envoi d'une copie de **l'attestation de validité de l'agrément à l'AFA chaque année** (dossier conservé à l'AFA) et confirmation annuelle du projet de l'AFA sur l'espace personnel (site de l'AFA)

Information à l'AFA en cas de changement de situation personnelle nécessitant une actualisation du dossier sur place (passeport expiré, changement de travail, déménagement, nécessité d'un nouvel agrément, etc.)

Rassemblement des documents nécessaires à l'actualisation du dossier sur place et envoi à l'AFA une fois traduits et légalisés

Éventuelle demande de compléments de la Thaïlande sur une pièce du dossier

Rassemblement des documents demandés par la Thaïlande et envoi à l'AFA une fois traduits et légalisés

Étape 4 Proposition d'apparement

Proposition d'enfant envoyée par la Thaïlande à l'AFA, après une attente variable

Vérification de la proposition par le rédacteur et le pôle santé de l'AFA en lien avec le Conseil départemental

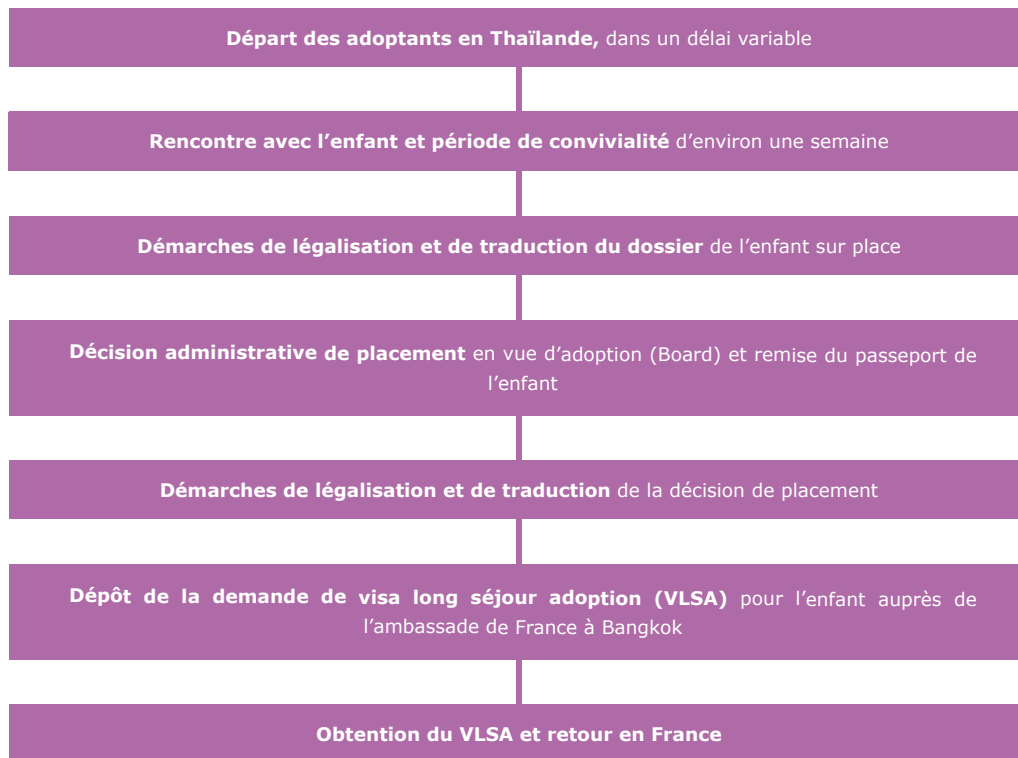
Contact téléphonique ou en visioconférence pour transmission de la proposition à l'oral, puis envoi du dossier complet de l'enfant par mail

Réponse des adoptants par écrit dans un délai d'un mois maximum

Émission par la MAI de **l'accord à la poursuite de la procédure (APP)** français

Transmission à la Thaïlande de la lettre d'acceptation des adoptants et de l'APP

Étape 5 Procédure locale d'adoption



Étape 6 Retour en France avec l'enfant



Étape 1 Légalisation de signature

Documents privés : légalisation de la signature en mairie

Documents médicaux : légalisation de la signature à l'Ordre des médecins (par courrier)

Documents publics (acte de naissance, casier judiciaire, documents de l'ASE, etc.) :
légalisation non nécessaire

Étape 2 Légalisation de documents au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Documents français

Documents traduits en thaï (avec signature du traducteur légalisée)

Étape 3 Légalisation de documents à l'Ambassade de Thaïlande à Paris

Documents français légalisés par le MEAE

Documents traduits en thaï (avec signature du traducteur légalisée) et légalisés par le MEAE

Étape 4 Envoi ou dépôt du dossier à l'AFA et vérification par le rédacteur